LA POITEVINE
Promotrans Développement
21 RUE DU PETIT NIEUIL
86360 MONTAMISE
T. 05.49.55.11.03 – Mail :
formationpro@lapoitevine.fr

***LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS**
16-18 BOULEVARD
DU GRAND CERF

86000 POITIERS

MONTAMISE, le 15 octobre 2026

CONVOCATION DE FORMATION

(A remettre au(x) stagiaire(s))

Monsieur BEAUJARD Justin,

Nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous, les modalités pratiques de déroulement de la formation **Caces® R486 Catégorie A + Test** à laquelle vous êtes inscrit.
Celle-ci se déroule du **18/11/2026** au **19/11/2026.**

PARTICIPANT : **M. BEAUJARD Justin**
RENDEZ-VOUS : le 18/11/2026 à 08h30
Attention, pour certaines formations des horaires postés (6h - 13h ou 13h30 - 20h30) pourront être mis en place.

LIEU : **LA POITEVINE**
21 Rue Du Petit Nieuil - **86360 MONTAMISE**
T. 05.49.55.11.03

Document obligatoire (CNI, permis de conduire, passeport, carte de séjour) à présenter lors des journées de tests.

Remarque : Nous vous demandons, lors des formations pratiques, de vous munir des **Equipements de Protection Individuelle** (voir le document joint pour la liste des EPI nécessaires).

Information : Le centre de formation est équipé d'installations d'accueil aux personnes à mobilité réduite et dispose d'un(e) référent(e) Handicap.

Nous vous souhaitons une bonne formation au sein de notre établissement et dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature de la Direction du Centre

promotrans DÉVELOPPEMENT
PROMOTRANS DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 100 000 €
55 rue Raspail
92500 LEVALLOIS-PERRET
SIRET : 893 576 876 00039

La Poitevine
by promotrans

LISTE DES DOCUMENTS À FOUNIR À L'ENTRÉE EN FORMATION

FCO – FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

- **Le permis de conduire en cours de validité** (ou accompagné du contrôle médical effectué avant la date de fin de validité)
- La dernière CQC
- Une copie de l'attestation FIMO

Attention : Il est à noter que le premier jour de formation, il est indispensable que le conducteur se présente muni de :

- Son Certificat de Qualification prouvant que sont remplies les obligations de formation initiale (FIMO, Passerelle, titre professionnel, diplôme) ou de formation continue (FCO)
- Sa carte Chronotachygraphe
- Son permis de conduire

PERMIS DE CONDUIRE – CATÉGORIE C, CE OU D

Nous vous informons que pour les formations Permis C, CE, D ou ED, vous devez nous faire parvenir dans un délai de **3 à 4 semaines** avant le début de la formation, l'ensemble du dossier de demande de permis de conduire que vous trouverez ci-joint afin que nous puissions le transmettre à l'Agence Nationale des titres Sécurisés (ANTS) pour enregistrement.

Attention

Il est à noter :

- Que toute dépose de dossier hors délai entraînera un report de date d'examen
- Que le candidat ne peut pas monter à bord du véhicule école si cette demande n'est pas enregistrée. Il est donc très important de monter ce dossier auprès de notre secrétariat au plus tôt pour ne pas gêner le bon déroulement de la formation
- Qu'un contrôle médical du permis poids lourds a une durée de validité réduite à 2 ans en cas d'inscription à une formation au permis d'une catégorie supérieure

FIMO – FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE

(Inscription définitive en FIMO sous réserve de l'obtention du permis C ou D)

- Le permis de conduire en cours de validité (contrôle médical valide)
- Une photo d'identité

MATIÈRES DANGEREUSES – RECYCLAGE, CITERNE OU PRODUITS PÉTROLIERS

Une copie de l'attestation précédente en cours de validité **Attention : ce document est obligatoire**

CACES® – R486, R489, R490 ou R482

Une fiche d'aptitude médicale précisant l'aptitude du stagiaire (avant toute prise de poste impliquant la conduite d'un engin, et donc avant l'évaluation pour l'obtention du CACES. Elle peut avoir lieu en amont de la formation.
Les équipements individuels de p.rotection (voir notre complémentaire)

SST – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Une copie de l'attestation précédente

Attention : ce document est obligatoire pour un recyclage

Une tenue adéquate à la pratique d'exercices au sol

La Poitevine
by promotrans

NOTE COMPLEMENTAIRE CACES

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Dans le cadre de l'action de formation que vous allez suivre, nous vous demandons, lors des formations pratiques, de vous munir des ***Equipements de Protection Individuelle*** *qui vous sont éventuellement fournis par votre entreprise. Notre personnel prendra soin de contrôler la validité de ces équipements, ainsi que les éléments périodiques obligatoires (VGP, date de fabrication, date de mise en service, date de validité)*

Liste des EPI en fonction des actions de formation :

- ✗ CACES® R482 - Caces Engins de chantier : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant, casque de chantier et gants
- ✗ CACES® R483 - Caces Grues mobiles : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant, casque de chantier et gants
- ✗ CACES® R484 - Caces Ponts roulants et portiques : Chaussures de sécurité, vêtements rétro-réfléchissant, casque de chantier et gants
- ✗ CACES® R485 - Caces Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant : Chaussures de sécurité, vêtements rétro-réfléchissant et gants
- ✗ CACES® R486 - Caces Plate-formes élévatrices mobiles de personnel : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant, casque avec jugulaire, gants et EPI contre les chutes de hauteur (harnais, longe avec la documentation VGP à jour)
- ✗ CACES® R487 - Caces Grues à tour : Chaussures de sécurité, vêtements rétro-réfléchissant, casque de chantier et gants
- ✗ CACES® R489 - Caces Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant et gants
- ✗ CACES® R490 - Caces Grues de chargement : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétro-réfléchissant, casque de chantier et gants